

Avis d'ébullition

Porter l'eau du robinet à ébullition et maintenir à gros bouillons pendant au moins 5 minutes pour les usages suivants :

- boire ou préparer des aliments ou des boissons,
- préparer des glaçons,
- laver les légumes et les fruits qui seront mangés crus,
- préparer les aliments pour nourrissons et personnes âgées,
- rincer les récipients et les appareils dans lesquels sont préparés ou conservés des aliments,
- se brosser les dents et se rincer la bouche,
- usages médicaux (rinçage de blessures, lavage nasal, etc.).

Lorsque l'eau est portée à ébullition pendant une période 5 minutes, tous les microorganismes pouvant affecter la santé sont détruits. L'ébullition représente le procédé de désinfection accessible aux usagers individuels, dans les circonstances où une distribution publique n'apparaît pas comme à même de garantir l'innocuité de ses fournitures. L'eau bouillie se conserve habituellement trois jours au réfrigérateur ou 24 heures à la température de la pièce.

En revanche, il est important de noter que les microorganismes pathogènes survivent généralement au froid. La congélation d'une eau contaminée ne permet donc pas de la rendre potable.

Indication d'ordre générale :

"Faire bouillir l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre. Un avis distribué séparément vous informera de la levée d'ébullition."

Bouilloire électrique

L'eau des bouilloires électriques munie d'un interrupteur automatique n'est pas portée à une température suffisante pour la désinfecter.

Chloration de l'eau du robinet

Une des mesures sanitaires mise en œuvre par la commune est la chloration de l'eau du robinet contaminée. Il est à signaler que la chloration de l'eau du robinet ne présente pas de risque sanitaire. Le service technique de la commune veille à ce que la teneur en chlore autorisée ne soit pas dépassée.

Machines à café

L'eau des machines à café classiques utilisées au domicile n'est pas portée à ébullition. Ces machines sont à utiliser uniquement avec de l'eau minérale de bouteille ou avec de l'eau préalablement bouillie.

Les distributeurs de café reliés à l'eau du robinet sont à mettre hors service.

Les distributeurs automatiques à boissons chaudes (café, thé, chocolat) reliés à l'eau du robinet sont également à mettre hors service.

Les distributeurs professionnels à haute pression ne sont pas concernés.

En cas de doute, rincer les machines avec de l'eau bouillie ou de l'eau vinaigrée avant de les utiliser pour préparer du café.

Aliments pour nourrissons

Les personnes immunodéprimées, nourrissons et personnes âgées sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques.

De ce fait, il est particulièrement indiqué de préparer les aliments pour nourrissons avec de l'eau en bouteille.

Femmes enceintes

En cas de coliques ou de crampes intestinales, les femmes enceintes sont priées de s'adresser à leur gynécologue.

Soins corporels bains et douches

Les bactéries ne peuvent pas traverser la peau.

Les vapeurs chaudes ne sont pas vecteur de propagation des bactéries détectées. L'utilisation des bains et douches ne pose pas de problème. Cependant, pour les personnes qui présentent soit des blessures, soit des plaies ouvertes, il est déconseillé de prendre un bain ou une douche, vu le risque augmenté d'infections.

Se brosser les dents et se rincer la bouche avec de l'eau portée à ébullition.

Lave-linge et lave-vaisselle

Les détergeant et la température de l'eau garantissent un nettoyage suffisant du linge.

Le nettoyage de la vaisselle en machine porté à haute température (65-70°C) est suffisant.

Piscine

La fréquentation des piscines publiques et privées ne pose aucun problème.

Animaux

Aucun risque n'est à signaler pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Les animaux sont généralement moins exposés aux contaminations bactériologiques que les êtres humains.

Aquariums

Sauf nécessité absolue, il est conseillé de ne pas changer l'eau des aquariums, vu la présence augmentée de chlore dans l'eau du robinet. Le cas échéant, il est recommandé d'échanger au maximum $\frac{1}{4}$ du volume d'eau.

La présence d'un filtre à charbon actif protège les poissons contre une sur-chloration.

Autres questions :

Si l'on dispose d'un dispositif de traitement d'adoucissement domestique de l'eau potable, peut-on continuer de consommer l'eau sans crainte?

Les adoucisseurs ne permettent pas d'éliminer les microorganismes pouvant affecter la santé. Même si l'on possède un tel système, il faut donc s'assurer de faire bouillir l'eau.

Je n'habite pas dans la zone concernée par la contamination, mais je souffre néanmoins de diarrhées. Mon eau du robinet est-elle contaminée?

Il est très improbable que l'eau du robinet soit contaminée, étant donné que les réseaux ne sont pas interconnectés et que les analyses de l'eau n'ont pas mis en évidence la présence de microorganismes pathogènes.

La diarrhée peut cependant être causée par un large éventail de pathologies ou troubles.

Y aurait-il une indemnisation pour les inconvénients subis ?

En cas de poursuite de la distribution de l'eau *avec restriction d'utilisation temporaire* de l'eau en raison d'une contamination bactériologique, les consommateurs sont appelés à traiter l'eau thermiquement pour la rendre potable, un traitement qui est à la portée de tout abonné. Les abonnés n'ont droit ni à une remise de prix, ni à un dédommagement.

Volet médical

Symptômes

Les personnes immunodéprimées, nourrissons et personnes âgées sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques et doivent respecter l'ordre d'ébullition.

La contamination bactériologique de l'eau peut provoquer chez certaines personnes des diarrhées et des crampes intestinales. Les personnes qui suivent un traitement médical spécifique sont appelées à consulter en cas de doute leur médecin traitant.

En cas d'apparition des symptômes, l'infection bactérienne disparaît de façon générale dans les 48 heures. Le cas contraire, les concernés devront contacter leur médecin traitant.

A signaler que le réseau "soins à domicile" a été informé par les autorités compétentes. Les personnes qui ont des questions spécifiques sont priées de s'adresser directement à leur médecin traitant.

Durée d'incubation

Les premiers symptômes peuvent apparaître entre 6 et 24 heures après ingestion d'eau contaminée.